

MIRECOURT, le 2 décembre 2019

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 9 décembre 2019 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics.
- Etude de faisabilité du développement de la gare de Mirecourt et de ses abords
- Nouveau siège pour le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
- Décision modificative n° 4/2019 Ville
- Organisation du temps scolaire
- Fixation du taux directeur (modification des tarifs et droits non fiscaux en 2020)
- Versement d'acomptes au CCAS avant le vote du budget 2020
- Passage de parcelles en domaine public
- Admission en non valeur
- Signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- Adhésion à la Société Publique Locale-Xdemat
- Subventions exceptionnelles aux associations
- Subventions aux coopératives scolaires
- Demande de subvention auprès du SDEV
- Délégation de maîtrise d'ouvrage
- Tickets restaurants non utilisés
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, SIMON, BAILLY, HUMBERT, VOIRIOT
MM SEJOURNE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, JAMIS, CITOYEN

Absents : Mmes WALTER, BENABID, MARTZ

Absent excusé : M. MICHEL

Absents ayant donné pouvoir : M. LAIBE à M. RUGA, Mme PREAUT à Mme HUMBERT, M. BLONDELLE à Mme CHIARAVALLI, Mme CLEMENT à Mme BABOUHOT, M. FY à M. CITOYEN

Secrétaire de séance : M. MALLERET

--ooOoo—

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Fabien MALLERET, Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de sept points
 - Mise à disposition d'un agent
 - Modification du tableau des emplois
 - Mise à disposition d'un agent
 - Mise à disposition d'un agent
 - Mise à disposition d'un agent
 - Mise à disposition de 6 agents
 - Ouverture de crédits 2020

La modification proposée est adoptée à l'unanimité

--ooOoo--

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

07/01

Objet : Décisions municipales - information

- n° 2019-015: Autorisation d'encaissement de recettes - billetterie concert du 17 octobre 2019
- n° 2019-016 : mise à disposition de l'Espace Flambeau au Groupe Associatif SIEL BLEU
- n° 2019 - 017 : Modification du tarif des études surveillées

Le Conseil Municipal,
Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

07/02

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption - information

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Consorts DEL MARCO, pour un bien cadastré AB 217, 218 et 300, sis 215 avenue Victor Hugo, au prix de 20 000,00 €
- Madame DUMAIN Marie, pour un bien cadastré AM 340, sis 38 rue Général Leclerc, au prix de 33 000,00 €
- Consorts ETIQUE, pour un bien cadastré AM 2, sis 48 avenue Gambetta, au prix de 119 000,00 €
- Monsieur LECLERC Marcel et Madame NOVIANT Chantal, pour un bien cadastré AM 63, sis 11 rue Lupot, au prix de 23500,00 €
- Monsieur et Madame GEHIN Denis, pour un bien cadastré AV 10, sis 525 rue de Balivi, au prix de 240 000,00 €
- Monsieur et Madame LAHALLE Jean-Marie, pour un bien cadastré AW 93, sis 322 rue des Pâtis du Bois du Four, au prix de 120 000,00 €

- Madame VALDENNAIRE Elisabeth, pour un bien cadastré AM 175, sis 19 rue Chantaire, au prix de 50 000,00 €
- Monsieur KURTZ Francis, pour un bien cadastré AK 370, sis rue de la Tourelle, au prix de 33 000,00 €
- Monsieur FIGUEIRA RODRIGUES, pour un bien cadastré AW 36, sis 119 avenue Porterat, au prix de 95 000,00 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

07/03

Objet : Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics - information

- Marché pour l'enfouissement des réseaux secs rue Adelphe Sarron, a été attribué à l'Entreprise Ch HOUILLON à 88700 RAMBERVILLERS pour un montant HT de 63 604,00 €
- Marché de voirie rues Docteur brahy et Adelphe Sarron a été attribué à COLAS NORD EST à THAON LES VOSGES pour un montant HT de 229 666,60 €
- Marché pour fourniture, pose et maintenance de vidéo protection, a été attribuée à la société IRIS à 54 VANDOEUVRE LES NANCY pour un montant HT de 149 997,00 €
- Marché pour démolition d'un bâtiment 9, rue Abbé Grégoire
- Lot 01 Désamiantage – Démontage a été attribué à XARDEL Démolition à 54340 POMPEY pour un montant HT de 75 200,00 €
- Lot n° 2 Voirie a été attribué à COLAS NORD EST à THAON LES VOSGES pour un montant HT de 21 000,00 €
- Marché pour l'élaboration du PAVE a été attribué à l'Agence VOTANO à 88500 MIRECOURT pour un montant HT de 30 000 €
- Marché pour la rénovation Place de Gaulle Mission SPS a été attribuée à ACE BTP INGENEERY à 52800 NOGENT pour un montant HT de 2 970,75 €

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

**Le Conseil Municipal,
Prend acte de ces informations.**

--ooOoo--

07/04

Objet : Etude de faisabilité du développement de la gare de Mirecourt et de ses abords

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a souhaité inscrire la ville de Mirecourt dans l'opération « 1001 gares » qui s'adresse aux acteurs territoriaux et qui vise à concrétiser leurs projets et initiatives qui pourraient avoir besoin de locaux que la SNCF mettrait à disposition dans des conditions économiques favorables.

Cette opération permet d'ancrer des activités et services, marchands ou non marchands, dans la proximité, de multiplier les opportunités sur le cheminement du voyageur, de réduire les besoins de déplacement et la dépendance à la voiture et de redynamiser les quartiers de gare et par extension de centres-villes.

Le coût de l'étude préalable est de 15.000 € HT et est pris en charge à hauteur de 50% par Gares et Connexions et à hauteur du même montant par la commune après signature de la convention ad hoc.

M. le Maire précise encore que l'objectif serait d'implanter à cet endroit la maison France-Services actuellement déployée rue des Pampres.

Le programme de l'étude doit permettre de définir les besoins en locaux, l'organisation spatiale, les travaux propriétaires nécessaires et les besoins de la commune en termes d'intermodalité (stationnements, quais pour les bus, abris vélos,...). L'étude doit aussi définir la faisabilité de ce projet au regard des règles d'urbanisme en cours sur le périmètre considéré, de réaliser les diagnostics techniques nécessaires, le relevé topographique, les sondages de sols et un plan de projet d'aménagement au niveau 1/100è.

L'étude sera conduite par SNCF-Gares et Connexions, représentée régionalement par l'agence Gares Est Européen (AGEE) qui en confie la réalisation au pôle conception/réalisation de l'AGEE.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal,
Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

07/05

Objet : Modification des statuts du
Syndicat Départemental
d'Electricité des Vosges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
Vu la délibération n° 31-27-11-2019 du Comité Syndical du Syndicat Départemental
d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le déménagement du siège du Syndicat au 03 mars 2020, sis 28 Rue de la
Clé d'Or à Epinal,

Vu le projet de statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des
Vosges, tels que présentés.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

--ooOoo--

07/06

Objet : Décision modificative
4/2019 – budget Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à
des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2019 comme
ci-dessus

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
OP 97-2183-023	- 6 653,00 €		
O20-DEPENSES IMPREVUES	- 12 147,00 €		
OP 210-2128-821	- 2 400,00 €		
OPNI-20422-816	21 200,00 €		
040-2138-01	21 000,00 €	O21	21 000,00 €
TOTAL GENERAL	21 000,00 €	TOTAL GENERAL	21 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
O23	21 000,00 €	042-722-01	21 000,00 €
67-673-020	- 30,00 €		
66-66111-01	30,00 €		
012-64131-020	5 000,00 €	013-6419-020	5 000,00 €
TOTAL GENERAL	26 000,00 €	TOTAL GENERAL	26 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

--ooOoo--

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Danièle CHIARAVALLI, adjointe en charge des affaires scolaires.

07/07

Objet : Organisation du temps scolaire

Elle informe l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires reposait auparavant sur un modèle uniforme d'organisation du temps scolaire à 4,5 jours. L'adaptation des rythmes scolaires proposée à partir de la rentrée 2017 correspondait à un changement de méthode : elle privilégiait les coopérations entre toutes les parties prenantes (communautés éducatives, élus). Le décret du 27 juin 2017 ne visait pas à revenir sur la réforme conduite depuis 2013, mais à offrir une liberté nouvelle aux acteurs en rendant possible une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours dès lors qu'il y avait consensus local. Néanmoins, la première convention triennale signée avec l'Etat via le ministère de l'Education Nationale est arrivée à son terme et il convient de la renouveler avec l'accord des deux conseils d'école (maternelle du Centre et école Simone Veil).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la signature d'une nouvelle convention de trois ans avec l'Etat via le ministère de l'Education Nationale.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

--ooOoo--

07/08

Objet : modification des tarifs et droits non fiscaux en 2020 : fixation du taux directeur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il fixe, avant chaque décision budgétaire, par une délibération, un taux directeur qui est appliqué ensuite par décisions municipales pour modifier les tarifs et droits non fiscaux. Il précise que le vote d'un taux directeur ne signifie pas qu'il sera appliqué dans son intégralité, l'augmentation pouvant aller de 0,1% à 3%.

Ces décisions ne s'appliquent pas aux modifications de structures des tarifs impliquant une étude approfondie en commission et soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour et 4 abstentions (Mme VOIRIOT, MM. JAMIS, CITOYEN qui
utilise le pouvoir de M. FY)**

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- Décide de fixer le taux directeur maximal à 3 %.

--ooOoo--

Afin de pallier les besoins de trésorerie du CCAS et dans l'attente du vote du budget primitif 2020 de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser des acomptes mensuels dès le mois de janvier 2020.

07/09

Objet : Versement d'acomptes au CCAS avant le vote du budget 2020

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement d'acomptes mensuels sur le budget du CCAS dès le mois de janvier 2020
- DIT que les sommes versées seront reprises dans la prévision budgétaire globale du budget ville 2020.

--ooOoo--

07/10

Objet : Passage de parcelles en domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les services du cadastre travaillent régulièrement avec les services de l'urbanisme de la Ville de Mirecourt sur l'exactitude des références cadastrales, en particulier sur le domaine public ou privé de la commune.

Ainsi il est demandé à l'assemblée délibérante de valider par délibération l'appartenance au domaine public de la ville les parcelles énumérées ci-dessous.
AB 323-324 / AC 537-551-553-556 / AD 258-260-325-328 / AE 144-348-497-536 / AI 130-139 / AM 38-39-559-560-562-564-567-598 / AT 179/ AV 115 / AX 131

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Après avoir pris connaissance de la liste des parcelles à classer dans le domaine public, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette dernière.

--ooOoo--

07/11

Objet : Admissions en non valeur

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des redevables pour lesquels le trésorier principal propose une admission en non valeur

Dans cette procédure, l'ensemble des diligences dont dispose le comptable public ont été mises en œuvre pour obtenir un recouvrement.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- pour acter la procédure d'effacement de diverses créances et d'émettre un mandant à l'article 654.1 pour un montant de 141,30 € sur le budget principal.

07/12

Objet : Signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

La commune étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), elle peut bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société SPL Xdemat, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal), après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention avec le représentant de l'Etat,
Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société SPL Xdemat pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

DECIDE

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

D'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

D'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

--ooOoo--

07/13

Objet : Subventions exceptionnelles à deux associations

Dans le cadre de la venue à Mirecourt de Christine ARRON pour une rencontre tout public et une intervention auprès des lycéens et collégiens, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association Athlé Vosges Pays de Mirecourt.

Dans le cadre de l'action humanitaire de l'association Sourires et Couleurs d'Afrique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 450 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 24 voix pour et 1 non participation (F. VIDAL) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

attribue une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association Athle Vosges Pays de Mirecourt et une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association Sourires et Couleurs d'Afrique.

--ooOoo--

Pour permettre les achats liés aux projets éducatifs coopératifs et/ou des actions de solidarité des écoles publiques de Mirecourt (maternelles et élémentaires), il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives scolaires une

07/14

Objet : Subvention aux coopératives scolaires

subvention. En effet, la Ville de Mirecourt souhaite ainsi favoriser les possibilités de travail en coopération des élèves et de leurs enseignants.

Les achats liés au fonctionnement de chaque école seront comme habituellement pris en charge par la collectivité (fournitures scolaires, livres, fichiers, manuels scolaires, maintenance, entretien...). Chaque école devra, en fin d'année civile, faire parvenir un bilan comptable justifiant de l'emploi des crédits alloués sous forme de subvention, document qui pourra être utilisé tant auprès de la collectivité que du conseil d'école que de l'OCCE 88.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Décide** de verser aux coopératives scolaires, une subvention comme suit :
 - Coopérative de la Maternelle : 1 800 €
 - Coopérative de l'école élémentaire: 2 000 €
- **Dit** que ces crédits seront prévus au budget primitif 2020 – chapitre 65 – article 6574.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

--ooOoo--

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, adjoint aux Travaux à propos des prochains travaux d'enfouissement de la place de Gaulle et des rues Thiers et des Cloîtres.

07/15

Objet : Demande de subvention auprès du SDEV

Ce dernier informe l'assemblée délibérante que la Ville souhaite solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges pour obtenir une subvention à hauteur de 40% au titre de l'amélioration et de l'embellissement du cadre de vie.

Il sollicite donc l'accord de l'assemblée délibérante pour autoriser le Maire à instruire un dossier de subvention à ce titre dans les délais requis auprès des services du SDEV.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SDEV.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

--ooOoo--

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux qui indique que dans le cadre des travaux du centre-ville, la municipalité envisage d'enfourer et de réhabiliter les réseaux secs des rues Thiers et des Cloîtres et de la place de Gaulle. Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux. Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule collectivité, en l'occurrence la ville de Mirecourt, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération par convention.

07/16

Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer cette convention entre le SDEV et la Ville.

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

07/17

Objet : Affectation tickets restaurant non utilisés

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été informé par les services de la trésorerie de Mirecourt de la nécessité de délibérer sur l'affectation du montant des titres-restaurant inutilisés par les agents.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose à l'assemblée de rendre attributaire l'amicale du personnel de la Ville de Mirecourt et établissements affiliés.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer cette somme à l'amicale du personnel de la Ville de Mirecourt et établissements affiliés.

--ooOoo--

07/18

Objet : Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de MIRECOURT DOMPAIRE

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un adjoint technique de la Communauté de Communes de MIRECOURT DOMPAIRE, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020, afin d'effectuer les missions d'encadrement des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire municipal.

Il précise que la mise à disposition s'effectuera à raison de 25.71 % de la durée hebdomadaire de service, soit 9 h 00 et fera l'objet d'un remboursement des salaires et charges ; une convention de mise à disposition sera signée à cet effet.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

- prend acte de cette information
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

--ooOoo--

07/19

Objet : Modification du tableau des emplois

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal le transfert d'un adjoint technique vers la C.C.M.D. ; en effet, cet agent exerce 26 h 00 de travail hebdomadaires au cinéma LE RIO.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Adjoint technique à temps complet : - 1

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2020

07/20

Objet : Modification du tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM auprès de la commune de POUSSAY.

L'agent concerné, qui a donné son accord, est mis à disposition à temps complet, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée d'un an.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la commune de POUSSAY pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- prend acte de cette information
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à sa mise en oeuvre

--ooOoo--

07/21

Objet : Mise à disposition pour une durée de 6 mois

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un rédacteur principal 1ère classe (service urbanisme) à la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2019, à raison de 35 h 00 hebdomadaires.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la C.C.M.D. pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- prend acte de cette information
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à sa mise en oeuvre.

--ooOoo--

07/22

Objet : Mise à disposition d'un agent

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un adjoint technique principal 2ème classe pour l'entretien des locaux de la station d'épuration.

L'agent concerné, qui a donné son accord, est mis à disposition à compter du 1er décembre 2019 pour une durée d'1 an 1 mois, après avis favorable de la C.A.P.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la C.C.M.D. pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- prend acte de cette information
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à sa mise en oeuvre.

07/23

Objet : Mise à disposition de six agents auprès du délégataire du marché pour la gestion des ALSH

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'agents municipaux (quatre ATSEM et de deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation) au délégataire de marché pour la gestion des ALSH à compter du 1er janvier 2020.

Il précise que la mise à disposition s'effectuera à raison de 300 h 00 par an pour trois ATSEM, de 27 h 00 par an pour la quatrième ATSEM, de 468 h 00 par an pour un adjoint d'animation et de 396 h 00 par an pour un adjoint d'animation principal 2ème classe.

Elle fera l'objet d'un remboursement des salaires et charges ; une convention de mise à disposition sera signée à cet effet.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 12 décembre 2019

- prend acte de cette information
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

--ooOoo--

07/24

Objet : ouverture de crédits – budget Ville 2020

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder, par délibération, à une ouverture de crédits d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, la dépense d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent.

OPERATION	MONTANT	OBJET
OP 88	3 000,00 €	MATERIEL ECOLES
OP 97	11 000,00 €	LOGICIELS JVS
OP 1222	10 000,00 €	MOBILIER URBAIN
OP 130	15 000,00 €	MATERIEL ST
OP 166	4 500,00 €	TRAVAUX ABBE GREGOIRE
OP 208	14 000,00 €	CONTRAT PLURIANUEL CHAUDIERES
OP 203	20 000,00 €	TRAVAUX BATIMENTS
CHAP 20-2031-020-OPNI	10 000,00 €	ETUDE GARE
CHAP 204-20422-816-OPNI	27 000,00 €	ENF. RESEAUX F. TEL LA TOURELLE

Réception Sous-Préfecture
Le 9 janvier 2020

- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2020.

N° 1 à 24

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

SIMON BAILLY HUMBERT

VOIRIOT

MM SEJOURNE RUGA MARA

MALLERET SERDET EVROT

FERRY DAVAL JAMIS

CITOYEN